

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_14-02-01

Séance du 14 février 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	5 dont 2 titulaires et 3 suppléants	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2013

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quatorze, le 14 février, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean DE LESCURE – Conseil général Lozère
4. M. Christian BARTHELEMY – Communauté urbaine de Lyon
5. M. Michel GANTOU – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. André CHAPAVEIRE – Conseil Régional Auvergne
3. M. Éric ANDRIEU - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
5. M. Serge ENTRAYGUES - Conseil général Tarn
6. M. Dominique BILLET - Conseil général Tarn
7. M. Hervé SAULIGNAC - Conseil général Ardèche
8. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire
11. Monsieur Jean-Claude CHAZAL - Conseil général Lozère
12. M. Bernard PALPACUER – Conseil général Lozère
13. M. Christophe GUILLOTEAU – Conseil général du Rhône
14. M. Jean-Luc DA PASSANO - Conseil général du Rhône

15. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
16. M. Bernard JAYOL - Conseil général Loire
17. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
18. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
19. M. Christian TEYSSEDE - Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Assistaient également à la réunion :

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil Général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil Général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. Mme RODIER – Payeuse Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Approbation du Compte administratif et compte de gestion 2013» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte des recettes et des dépenses du syndicat mixte de l'exercice 2013, ainsi que le compte de gestion établi par Madame RODIER, Payeuse Départementale, en sa qualité de comptable du Syndicat.

Le compte du Syndicat de 2013 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées en 2013	0,00 €	979,23 €
Dépenses mandatées en 2013	71 628,45 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2013	-71 628,45 €	979,23 €
Résultat de l'exercice 2012	561 336,20 €	2 589,31 €
Résultats cumulés de l'exercice	489 707,75 €	3 568,54 €

Vous voudrez bien trouver, ci-après, les résultats généraux de la gestion 2013 présentés par section et par article budgétaire.

Les résultats, détaillés par nature de dépenses, figurent au compte administratif annexé au présent rapport.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver :

- d'une part le compte administratif de l'exercice 2013 du syndicat mixte,
- d'autre part le compte de gestion 2013 de Madame la payeuse Départementale.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision n°01-2014 du 11 février 2014 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 6 février 2014,
Vu la non participation de M. Jean-Paul POURQUIER au débat et au vote,**

A l'unanimité des voix ;

Le Comité Syndical approuve d'une part, le compte administratif de l'exercice 2013 du syndicat, et d'autre part, le compte de gestion 2013 de Madame la Payeuse départementale, joints en annexe.

Le Président

AXE SUD
TOURNAI CENTRAL
LYON
Jean-Paul POURQUIER
SYNDICAT MIXTE
D'ETUDES ET DE PROMOTION
de l'AXIS TOURNAI - LYON